

Quels sujets impacteront les politiques de transition avant la fin des prochaines mandatures locales ?

EN RÉSUMÉ :

cette fiche vise à donner un temps d'avance pour les décideurs locaux de demain sur les enjeux émergents, soit par leur nouveauté, soit par leur intensité renouvelée. Après avoir rappelé les ressources disponibles pour se projeter sur le moyen terme (1), il aborde plusieurs enjeux qui risquent de surprendre beaucoup de collectivités en cours de mandature : l'accélération des objectifs climatiques à atteindre d'ici 2030 et 2040 (2), l'intensification des enjeux d'adaptation, de contraintes sur les ressources physiques et de tensions sociales, et (3) le défi de doubler les investissements favorables à la transition écologique dans un contexte de forte contraintes financières.

Pourquoi cette fiche ?

Qui aurait prévu en 2010 que 10 ans plus tard, tous les programmes municipaux contiendraient des propositions sur la transition écologique ? Que les piétons et les cyclistes auraient pris autant de place dans l'espace public des grandes villes ? Ou que le dérèglement climatique serait si vite devenu un sujet de préoccupation concrète sur des sujets aussi divers que l'assurabilité des logements et la sauvegarde de filières agricoles ?

L'objectif de cette fiche est d'essayer de donner un temps d'avance pour les décideurs locaux de demain sur les enjeux émergents, soit par leur nouveauté, soit par leur intensité renouvelée. Il ne s'agit ni de synthétiser les scénarios prospectifs de transition, ni de passer en revue l'ensemble des sujets émergents à l'échelle de la société française (irruption de l'IA, bouleversements géopolitiques, cybersécurité...). Plus modestement, projets-nous à horizon 2032. La mandature qui s'est ouverte en 2026 touche à sa fin, les décideurs locaux font leur bilan. Quels sujets de transition écologique les auront le plus surpris ? Lesquels auraient-ils souhaité mieux anticiper ? Lesquels mettront-ils en avant comme nouvelles priorités pour la mandature suivante ?

Se projeter en 2032 : de nombreuses ressources pratiques, à consommer sans modération !

Les ressources sur le sujet pullulent. Rarement un chantier de transition collective aura été autant documenté, débattu et outillé que les questions « A quoi doit ressembler la France de 2030 et 2050 ? » et « Comment peut-on s'y préparer localement ? ».

Les enjeux clés de la transition à différents horizons prospectifs ont été synthétisés, territorialisés et diffusés dans des ressources pratiques visant tous les secteurs et publics cibles. Maire d'un territoire urbain, rural ou du littoral, plutôt néophyte ou semi-expert ? Il y a forcément un guide adapté pour vous ! Vous apprenez mieux en lisant une présentation synthétique, en regardant de courtes vidéos en ou en organisant un jeu sérieux entre collègues ? La ressource est là en deux clics.

Quelques plateformes clés centralisent l'accès à de nombreuses informations utiles pour la plupart des élus et agents territoriaux (des liens se trouvent à la fin de l'article).

- La plateforme « Solutions transitions » est actualisée régulièrement.
- Les sites du SGPE et de l'Ademe présentent leurs propres travaux mais aussi ceux de nombreux partenaires.
- Les guides récemment publiés pour les COP régionales sont des outils très pédagogiques qui expliquent les objectifs 2030, actions à mettre en place et ressources disponibles, secteur par secteur et levier par levier, depuis le développement de la pratique du vélo à l'alimentation du cheptel bovin et aux études de risque de fragilisation des infrastructures de transports face au réchauffement climatique.

La plupart des élus et agents territoriaux travaillent aussi dans des territoires couverts par des **plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)** qui centralisent un grand nombre d'éléments de diagnostic, fixent des objectifs de transition aux horizons 2030 et 2050 et recensent les actions en cours ou à lancer sur 6 ans. Si ces plans sont de qualité inégale, et certaines parties sont souvent rédigées de façon technique, chaque PCAET est obligatoirement accompagné d'une synthèse communicante et la plupart des plans dirigent le lecteur vers un grand nombre de ressources locales (études, données, dispositifs, contacts) soit dans les documents mêmes du plan, soit sur la page web « PCAET » de

l'intercommunalité compétente. Enfin, **les plateformes des partenaires du Lierre** apportent des approches complémentaires. Penser le lien entre projet de territoire et transition écologique, envisager une transition juste et résiliente, identifier les tensions sur les ressources locales... La plupart de ces plateformes sont pensées sous le prisme de la collectivité qui prépare sa vision et son programme d'actions pour 2026-2031, tout en intégrant des sujets émergents et prospectifs.

« 2030, c'était hier ! »

La plupart des sujets émergents, ruptures de tendances possibles et facteurs d'incertitudes sont documentés dans les ressources qui viennent d'être citées. Ce n'est pas pour autant que la prochaine décennie ne réserve pas bien des surprises. Le premier sujet qui risque de surprendre nombre de collectivités en cours de mandature : l'arrivée à grande vitesse du « jalon 2030 ».

Depuis une dizaine d'années, la France a multiplié des objectifs de transition très ambitieux aux horizons 2030 (et 2050). Elle les a aussi territorialisés : d'abord à travers les PCAET, ensuite à travers de nombreux autres documents de planification, objectifs réglementaires et dispositifs opérationnels. Ainsi de plus en plus de plans locaux de mobilités (PLM) visent à horizon 2030 de véritables ruptures de tendance, telles que la multiplication rapide de la « part modale du vélo » et la réduction des déplacements parcourus en voiture. Le « décret tertiaire » impose une réduction de 40% des consommations énergétiques avant 2030 pour une part significative du patrimoine bâti des collectivités (bâtiments tertiaires avec une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m²). Et des dispositifs locaux d'aides à l'installation d'énergies renouvelables ont été dimensionnées pour une accélération inédite du nombre de projets, corollaire des engagements de type « territoire à énergie positive » fixés dans de nombreux plans locaux.

Or, avec la mandature qui s'ouvre, le « jalon 2030 » change de nature. Initialement pensés pour fixer un horizon « moyen terme » - permettant aux territoires d'esquisser une trajectoire progressive vers les ruptures de tendance nécessaires à la l'atteinte des engagements climatiques de la France - les objectifs 2030 deviennent pour les nouveaux exécutifs locaux de véritables objectifs de fin de mandature. Multiplier par 4 le nombre de trajets en vélo ou par 10 le nombre de rénovations performantes de logements n'est plus un objectif pour après-demain... mais pour aujourd'hui, et bientôt, hier.

En parallèle, pour se conformer aux nouveaux engagements européens, l'État et les Régions auront bientôt réhaussé les ambitions 2030 dans de nombreux domaines qui concernent les collectivités, à travers la SNBC 3, la PPE 3, les SDRADDET et les « COP régionales ». De nombreux territoires découvriront, par exemple, que la stratégie adoptée dans leur plan actuel de repousser le gros de l'effort de décarbonation des transports après 2030 n'est plus conforme aux trajectoires réglementaires.

Les tendances récentes ont changé les perspectives dans de nombreux secteurs, sans que les collectivités en aient toujours pris conscience. Si certains objectifs climatiques semblent plus facilement atteignables aujourd'hui que dans un passé même récent (massification des installations photovoltaïques...) d'autres stagnent, voire reculent. La séquestration carbone réalisée par les forêts locales, sur laquelle notre plan comptait pour compenser les émissions de gaz à effet de serre ? Elle a probablement été largement réduite ces 10 dernières années, à cause du réchauffement climatique.

Enfin, pour certains secteurs, les leviers et cibles les plus faciles auront déjà été largement actionnés d'ici à 2030. Quelles nouvelles marges permettront d'accélérer la transition énergétique des bâtiments après 2030, quand la plupart des chaudières fioul auront été remplacées, les bâtiments les plus propices déjà raccordés aux réseaux de chaleur urbaine et les rénovations les plus rentables réalisées ? Comment rééquilibrer les efforts vers les secteurs qui se décarbonent le moins, tels que les mobilités moyenne distance ? Voici le type de questions que devront se poser de nombreux exécutifs avant la fin de la prochaine mandature.

S'adapter à l'inconnu

Si la plupart des exemples qui précèdent sont puisés dans les enjeux de la transition énergétique et bas-carbone, ce n'est pas un hasard : il s'agit des sujets de transition climatique les mieux maîtrisés par la plupart les collectivités. En une grande décennie, la transition « climat-air-énergie » est devenue un domaine de planification territoriale à part entière, générant une mobilisation et une montée en compétence inédites des collectivités... au même titre que les enjeux de transition touchant à leurs compétences historiques telles que l'urbanisme (trajectoire [ZAN](#)...) ou la gestion du cycle de l'eau.

Ce n'est pas toujours le cas pour d'autres thèmes clés de la transition.

C'est probablement **l'adaptation et la résilience des territoires face au dérèglement climatique** qui représentent la plus grande lacune à combler dans les stratégies territoriales pour 2026-2032.

De nombreux progrès ont été réalisés ces dernières années. En parallèle de la préparation du troisième Plan national pour l'adaptation au changement climatique (PNACC), les ressources pratiques pour les collectivités devant construire une véritable stratégie d'adaptation territoriale se sont multipliées. Localement, de nombreux élus et agents territoriaux ont été sensibilisés aux grands enjeux de l'adaptation, y compris par le biais de phénomènes très concrets qui touchent leur territoire : une canicule d'été dans les écoles, la fermeture d'une station de ski ou d'un camping menacé par le retrait de côte, la fragilisation de telle filière agricole locale...

Pour autant, le sujet adaptation n'est pas encore abordé avec la même rigueur que le sujet de la transition énergétique. C'est-à-dire : comme un ensemble conséquent de transitions qui impacteront inéluctablement le projet de territoire, les choix stratégiques de l'exécutif et les programmes opérationnels, dès la prochaine mandature. De plus en plus de collectivités ont traduit les ambitions de la SNBC pour le secteur résidentiel en objectifs locaux précis (nombre de logements à rénover sur son territoire, avec une approche différenciée par type de parcs...) et a défini le rôle qu'elle souhaite occuper (sensibiliser les ménages, proposer un guichet complémentaire aux aides nationales, soutenir son ALEC...). Même si les moyens manquent, les enjeux et cibles ont été appropriés. Plus rares sont les collectivités qui ont la même clarté de vision stratégique et opérationnelle sur la lutte contre l'inconfort d'été dans les logements, la résorption des îlots de chaleur et les projections d'aggravement des phénomènes de retraits et gonflement d'argile dans les fondations des maisons selon les projections de la trajectoire d'adaptation de référence (TRACC)...

Bref, regardant en arrière dans 6 ans, beaucoup d'élus et agents feront certainement le constat que la mandature 2026-2032 aura été pour l'adaptation au changement climatique ce que les années 2015-2025 ont été pour la transition énergétique. A savoir le passage d'une phase de sensibilisation au sujet et de réponses aux premiers impacts locaux - déjà largement engagée - à un travail beaucoup plus systématique et concret de déclinaison locale de connaissances nationales et objectifs réglementaires, de mise en place de nouvelles actions opérationnelles, de gestion des impacts sur le patrimoine et les activités internes de la collectivité, de montée en compétences à organiser et d'attentes démultipliées des habitants et entreprises... touchés de plus en plus directement dans leur quotidien. Lancer ce chantier doit s'anticiper dès l'ouverture de la nouvelle mandature.

De la même façon, d'autres sujets émergents, s'ils sont déjà annoncés, ne rentreront dans le

radar de nombreuses collectivités que dans les prochaines années.

C'est le cas par exemple des **nouveaux usages du numérique**, dans ses aspects positifs et négatifs. L'essor de l'**intelligence artificielle (IA)** en particulier permet d'ores et déjà de nouvelles solutions de gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, mais aussi de stratégies en matière de biodiversité et de prévention des incendies de forêts. En revanche, il génère aussi une empreinte écologique très conséquente, ainsi qu'un développement massif de centres de données (datacenters) qui aura un impact majeur sur certains territoires dans la prochaine décennie - en matière de leurs consommations énergétiques, des gisements de chaleur « fatale » produite, de consommation foncière et d'insertion urbaine des installations. D'où l'obligation faite aux communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants d'élaborer une stratégie numérique responsables (loi « REEN ») et, pour les intercommunalités, d'intégrer à leur PCAET l'enjeu de la récupération de la chaleur produite par les centres de données sur leur territoire.

Enfin, si les collectivités se sont sensibilisées aux différentes **tensions générées par les objectifs de transition écologique**, la plupart ne les ont pas encore appréhendées de façon globale - et encore moins fixé de feuille de route territoriale pour les anticiper et gérer dans les 5 à 10 prochaines années.

C'est le cas pour les interférences entre la transition énergétique et l'**aménagement du territoire** - tels que les conflits potentiels entre les objectifs d'installations d'énergies renouvelables et l'objectif de sobriété foncière (dont la trajectoire « zéro artificialisation nette ») - et plus largement les tensions que génèrent la multiplié des transitions à mener sur les **ressources physiques territoriales**, telle que la multiplication des usages de la biomasse agricole et forestière. Que dire de la multiplication des **tensions sociales et économiques** générées par les politiques de transition ? Si les pronostics sont particulièrement hasardeux, faisons le pari qu'à l'instar des autres thèmes traités ici, grand nombre d'enjeux clés dans la prochaine décennie ne seront pas des sujets « émergents » à proprement parler, mais des transitions déjà connues et insuffisamment anticipées. Accompagner l'interdiction progressive de louer des logements passoires énergétiques pour éviter d'aggraver la pénurie de logements, concilier développement des énergies renouvelables et préservation des paysages, accompagner localement les parcours de rénovation des logements dans un contexte d'instabilité des dispositifs nationaux et des prix d'énergie... : nombreux sont les annonces des collectivités qui identifient les sujets à fort potentiel de tension, plus rares sont les plans d'action conçus pour prioriser puis ajuster les politiques locales en fonction des changements de contexte, inévitables à l'échelle d'une mandature.

La raréfaction des ressources : une fatalité ?

L'ouverture des mandatures 2026-2032 est placée sous le signe d'un « **effet de ciseaux** » **financier de plus en plus difficile à résoudre**. Alors que l'urgence climatique nécessite un doublement des dépenses consacrées annuellement à la transition en France, la plupart des investissements « verts » stagnent, voire reculent par rapport à certaines tendances positives des dernières années. Or, les coûts de l'inaction climatique sera largement supérieur aux investissements nécessaires pour réussir la transition, comme l'a récemment rappelé la Cour des Comptes.

Les collectivités n'échappent pas à ce portrait global. Au contraire, l'institut spécialisé I4CE a estimé que, par rapport à leurs points de départ respectifs, l'effort d'investissement additionnel des collectivités d'ici 2030 sera supérieur à ceux de l'État et des acteurs privés. En effet, les collectivités jouent des rôles de premier plan dans plusieurs secteurs où le ratrappage d'investissements est le plus important, notamment les mobilités (transports en commun, ferroviaire, aménagements cyclables, bornes de recharge électriques...) et le bâtiment (rénovations, développement des réseaux de chaleur...), ainsi que l'éclairage public.

Au total, les scénarios de transition de l'Ademe nécessiteraient un doublement des investissements des collectivités d'ici 2030, ainsi qu'un renforcement significatif des moyens humains et d'ingénierie dédiés à la transition (estimés à 1,5 Md€ / an supplémentaires rien que pour la décarbonation des secteurs transports, bâtiments et éclairage public. En parallèle, le bloc communal fait déjà face à différentes crises et aléas appelés à se multiplier, telles que la mobilisation face aux inondations et aux épisodes caniculaires.

Le défi est donc annoncé : multiplier les financements dans la transition énergétique et l'adaptation anticipée au changement climatique, dans un contexte de restrictions budgétaires et d'incertitudes sur les financements nationaux... tout en évitant de reporter une part trop significative de l'effort sur les ménages et entreprises, sous risque de compromettre leurs propres capacités à porter des projets (de rénovation de bâtiments par exemple).

Plusieurs outils peuvent aider les collectivités à préparer une stratégie financière plus résiliente, en profitant du début de mandature pour poser les bonnes questions.

- Les « budgets verts » permettront, dès l'élaboration des premières orientations budgétaires, de faire le bilan des dépenses prévues. Cet état des lieux est l'Occasion de réduire et réorienter les dépenses « brunes » (nocives pour l'environnement) et de prioriser les dépenses « vertes » qui permettent de générer des bénéfices financiers : pour la collectivité (par exemple des travaux de rénovation permettant des réaliser des économies d'énergie, ou des projets d'énergies renouvelables générateurs de fiscalité), mais aussi pour le territoire (réduction de la facture énergétique des ménages et des entreprises, structuration de filières économiques d'avenir, créations d'emplois liés aux investissements dans la transition...).
- L'institut I4CE propose un outil complémentaire : [la démarche de « PPI aligné climat »](#). Cette nouvelle méthode aide les collectivités à chiffrer les besoins de financements induits par leurs actions climatiques - qui peuvent différer largement en fonction des contextes territoriaux et choix politiques - puis à construire une stratégie financière pluriannuelle. La méthode vise à mettre en débat l'ensemble des leviers financiers mobilisables (« augmentation de la fiscalité locale, prélèvement sur la trésorerie, recours à l'emprunt, augmentation de la contribution des usagers des services publics, nouvelle coopération publique-privée... ») ainsi qu'à alimenter le dialogue de la collectivité avec les autres financeurs possibles, dont l'État et les Régions.

La stratégie financière doit enfin être dotée d'un pilotage régulier, pour un maximum de résilience dans l'action climatique des collectivités face aux nombreuses incertitudes : évolutions des dispositifs nationaux (loi de finances, orientations fixées pour le Fonds verts et la prochaine génération de CRTE...), mais aussi le potentiel de fortes évolutions du type qui ont déjà impacté les programmes d'investissement sur la mandature qui s'achève : instabilité de la conjoncture économique, inflation des prix des énergies, des matériaux et du crédit, règles de gestion de la fonction publique, nouvelles crises météorologiques, sanitaires et géopolitiques...

En conclusion :

Hélas, aucune boule de cristal ne sera fournie aux nouveaux exécutifs locaux pour anticiper l'ensemble des enjeux de transition sur la durée d'une ou deux mandatures.

En revanche, la plupart des sujets « émergents » qui pourraient surprendre de nombreuses collectivités d'ici 2030-2035 ne relèvent plus réellement de l'inconnu : il s'agit le plus

souvent d'enjeux largement documentés - y compris au regard des facteurs d'incertitude, qui pourront infléchir les trajectoires territoriales dans une direction ou l'autre - et synthétisés dans des guides pratiques à destination des collectivités.

Charge donc à chaque commune et intercommunalité de saisir l'occasion du début de mandature pour s'approprier ces ressources, définir un projet de territoire se projetant dans les principaux enjeux de transition à moyen terme, le décliner en une trajectoire opérationnelle et financière pour 2026-2032 et mettre en place un dispositif de pilotage opérationnel et réactif permettant d'ajuster régulièrement les actions au regard des imprévus... qui ne manqueront pas de se produire tout au long de la décennie à venir.

Aller plus loin : Les ressources existent et sont très complètes!

- « La planification écologique à l'échelle des territoires » de l'Etat (www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/la-planification-ecologique-a-lechelle-des-territoires) - en particulier les deux guides des leviers pour les collectivités ([Atténuation et biodiversité](#) et [Adaptation](#)). La collectivité peut ensuite se diriger vers la « COP régionale » et de l'observatoire énergie-climat sa région pour des données et projections territorialisées (www.rare.fr/missions/les-observatoires-de-lenergie-et-du-climat).
- « Territoires en transitions » de l'Ademe (www.territoiresentransitions.fr) - il n'est pas nécessaire d'être engagé dans la démarche TETE pour en profiter.
- **Exercices prospectifs et trajectoires de transition aux horizons 2030 et 2050 :** les principaux enseignements pour l'action territoriale sont directement intégrés dans les publications précitées. Les collectivités qui souhaitent aller plus loin peuvent consulter :
 - Le simulateur d'objectifs prospectifs en matière de décarbonation du territoire ([Simulateur](#))
 - Les travaux nationaux « [Transition\(s\) 2050](#) », qui comprennent un cahier spécifique sur les territoires et ont été [territorialisés pour certaines collectivités pilotes](#)
 - Le site « [Comprendre 2050](#) » (Ademe, négaWatt et The Shift Project), qui décline les enjeux en 150 fiches thématiques

- **Adaptation** : également synthétisés dans les ressources de l'État pour les COP régionales, les enjeux et outils sont détaillés sur le « Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique »
[\(https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/\)](https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/)
- **Numérique et intelligence artificielle** :
 - Les enjeux, obligations et outils en matière de stratégie numérique responsable sont rappelés sur le site de l'État « Stratégie numérique responsable des collectivités »
<https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/strategie-numerique-responsable-des-collectivites>
 - Sur le sujet spécifique de l'IA :
 - le site « L'intelligence artificielle (IA) au service de la transition écologique » de l'État (Écolab) centralise des ressources et une communauté d'acteurs territoriaux travaillant sur le sujet
<https://greentechinnovation.fr/les-acteurs-de-lia/>
 - le guide pratique « L'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique dans les territoires » (État) fournit de nombreux renseignements transverses, au-delà du seul sujet de l'adaptation
- **Tensions sur les ressources locales** : le projet en cours « Atlas 2050 » en fait l'approche centrale pour des projets de territoire (The Shift Project)
<https://theshiftproject.org/evenements/presentation-rapport-intermediaire-atlas2050/>.
- **Tensions sociales** : notre plateforme « Solutions Transitions » comprend plusieurs fiches sur le « backlash écologique », la prise en compte des aspirations des habitants et la mise en récit de la transition, ainsi que des ressources complémentaires dans sa rubrique « Ressources ».
- **Financements et investissements** : la rubrique « Collectivités » de l'institut I4CE centralise des billets d'actualité, des publications et des outils
https://www.i4ce.org/theme_travail/collectivites-locales/.

Ce contenu vous fait réagir ? Partagez-le.